

LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU ET LOI DE L'IMPÔT SUR LES BIENS TRANSMIS PAR DÉCÈS

L'hon. E. J. Benson (ministre des Finances) propose la 1^{re} lecture et l'impression du bill C-165, loi tendant à modifier la loi de l'impôt sur le revenu et la loi de l'impôt des biens transmis par décès.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1^{re} fois et l'impression en est ordonnée.)

LOI SUR LES PAIEMENTS ANTICIPÉS POUR LE GRAIN DES PRAIRIES

MODIFICATION PRÉVOYANT DES PAIEMENTS D'URGENCE POUR LE SÉCHAGE

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre de l'Industrie et du Commerce) propose la 2^e lecture et le renvoi au comité plénier du bill C-162 tendant à modifier la loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies.

L'hon. Otto E. Lang (ministre d'État): Monsieur l'Orateur, au début de l'année nous avons été saisis de modifications à une mesure législative sur les paiements anticipés aux cultivateurs qui en doubleraient le montant; les cultivateurs des Prairies ont eu très souvent recours à cette loi depuis sa modification. A ce jour, 127 millions de dollars ont été versés d'avance aux cultivateurs, c'est-à-dire à 72,000 producteurs, aux termes des modifications et de la loi originale. C'est environ deux fois le montant versé en une seule année dans le passé, le record antérieur ayant été établi en 1960-1961, lorsque 76,000 producteurs reçurent en tout 64 millions de dollars à titre d'avances. Les députés sont au courant des difficultés éprouvées l'an dernier pour rentrer les récoltes et de l'importance de sécher la récolte gourde ou humide.

Les installations actuelles de séchage dans les terminus ne pourront sécher qu'une partie limitée des céréales en cause. C'est pourquoi il revient en grande partie aux cultivateurs de cette région de les sécher eux-mêmes. C'est ce qu'ils cherchent à faire, mais dans certains cas, faute d'argent comptant ou de crédit leurs opérations de séchage peuvent être retardées.

En vue de redresser la situation, ce bill apporterait à la loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies une autre modification qui assurerait des paiements anticipés de secours en espèces, sans intérêt, pour le séchage du grain à la ferme. Il permettrait aussi aux bénéficiaires de demander un autre paiement anticipé d'au plus \$600, sans égard au fait qu'ils en aient déjà obtenu un,

[M. l'Orateur.]

serait-ce le paiement maximum, d'autre part autorisé aux termes de la loi. La garantie pour le paiement anticipé obtenu serait le grain non livré entreposé à la ferme. Le bill prévoit donc le versement de paiements anticipés, sans intérêt, pour financer le séchage du grain ou rembourser le coût du grain séché récemment.

Il reste beaucoup de grain à sécher et nous espérons que cette mesure permettra d'expédier promptement ce grain aux séchoirs de façon que les aménagements assez considérables dont on dispose pour le séchage du grain dans les Prairies soient utilisés au maximum.

Nous espérons que cette mesure sera adoptée sans tarder. Le gouvernement a consulté la Commission du blé en vue de sa mise en œuvre dès son adoption. La Commission du blé pourra prendre les mesures administratives qui s'imposent pour que les paiements anticipés soient accordés à brève échéance. J'exhorte donc les députés à approuver cette mesure sans trop tarder afin que les cultivateurs qui ont besoin de ces fonds supplémentaires, sans intérêt, puissent les obtenir dans le plus bref délai.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince Albert): Monsieur l'Orateur, cette mesure législative nous fait songer qu'entre 1952 et 1957, la loyale opposition de Sa Majesté réclamait que l'on légifère pour permettre le paiement d'avances aux cultivateurs pour le blé entreposé chez eux. Les ministres du Commerce et les gouvernements qui se sont succédé ont déclaré que cela ne pouvait se faire, que c'était une impossibilité. Quelques jours après être entré en fonctions nous avons présenté cette mesure législative, qui a été continuée, comme l'ont été plusieurs autres mesures législatives adoptées, malgré les critiques, sous mon administration.

Cela intéresse le ministre car je me souviens—et je le dis de bonne foi—que quelques jours après les élections générales au cours desquelles il a été élu, il a déclaré qu'il s'attendait à être ministre de la Justice mais qu'il accepterait le ministère de l'Agriculture. Cela représente manifestement un pas en avant dans la direction de ce portefeuille-ci—certainement pas de celui-là.

Le ministre s'est très prudemment abstenu d'exposer sous son vrai jour la grave situation qui règne dans l'Ouest du Canada. La quantité de blé encore non séché s'élève, dans cette région, à 217 millions de boisseaux, dont 108 millions en Saskatchewan. Bien que relativement restreintes, les opérations de séchage sont assez importantes. La quantité estimative totale de blé séché dans les fermes